

Cadre stratégique à long terme

Une feuille de route décennale pour l'action climatique et environnementale dans le secteur humanitaire

La Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires est un ensemble de sept engagements visant à aider ces dernières à répondre de manière systématique aux crises climatiques et environnementales. Cette Charte a été élaborée par des organisations humanitaires pour l'ensemble du secteur. Elle aborde les défis et responsabilités spécifiques de l'action humanitaire en matière de climat et d'environnement. Le Secrétariat de la Charte a été créé afin d'aider les signataires à mettre en œuvre les engagements de la Charte. Le Secrétariat, composé de deux personnes, joue le rôle de centre de référence, de facilitateur, d'organisateur et de plateforme de plaidoyer collectif. Il soutient les organisations dans le renforcement de leurs capacités à faire face aux crises climatiques et environnementales, promeut les objectifs de la Charte et défend les priorités des signataires au sein des instances politiques mondiales.

Notre vision

Un monde où les besoins humanitaires liés aux crises climatiques et environnementales sont réduits, où les communautés prospèrent grâce au renforcement des capacités locales, où elles développent leur résilience par la préparation, des mesures anticipatives, l'intervention et le relèvement, ainsi que par la restauration des écosystèmes. Dans ce futur, la Charte constitue un cadre d'action, les acteurs humanitaires ont accès à des réseaux de connaissances et de ressources, et le Secrétariat reste une plateforme permettant d'influencer les politiques en s'appuyant sur les expériences et expertises humanitaires.

↑ Notre théorie du changement

Le Secrétariat renforce la capacité des organisations à agir sur les engagements de la Charte en leur proposant un accompagnement technique, des échanges entre pairs, un partage des connaissances et des actions coordonnées de plaidoyer. Ce soutien est **ancré au niveau local, renforcé au niveau régional et coordonné à l'échelle mondiale**. Il s'inscrit dans les réseaux de soutien existants et tient compte des priorités des signataires. Prises dans leur ensemble, ces initiatives touchent des organisations de tous horizons et de tous niveaux de capacité, favorisant ainsi le changement systémique nécessaire pour que l'action en faveur du climat et de l'environnement soit intégrée dans la manière dont chaque organisation du secteur planifie, organise et intervient.

✈ Pourquoi le Secrétariat doit perdurer et évoluer

Les organisations humanitaires se heurtent à des obstacles persistants qui les empêchent de mettre en œuvre les engagements de la Charte :

- ☐ Compétences techniques internes limitées
- ☐ Rotation du personnel et manque d'adhésion de la direction
- ☐ Financements insuffisants et instables
- ☐ Accès aux ressources et outils

En tant qu'entité mondiale indépendante, créée par le secteur et pour le secteur, le Secrétariat a la confiance des ONG locales et internationales, des experts techniques, des agences de l'ONU et des bailleurs de fonds pour aider le secteur à relever ces défis. Sa valeur ajoutée réside dans le fait de combler les lacunes en matière d'accès aux aides existantes et de repérer les besoins qui subsistent. Il intervient aux plus hauts niveaux de l'élaboration des politiques humanitaires, veillant à ce que les points de vue locaux et nationaux orientent les priorités du secteur. **Aucun autre organisme équivalent ne peut assumer cette fonction avec une telle envergure et à ce niveau d'indépendance, tout en rendant des comptes à plus de 500 organisations engagées dans un cadre commun.**

→ Le cadre stratégique

Le travail s'articule autour de trois phases, sans pour autant suivre une séquence rigide. Le Secrétariat continue d'apporter son soutien aux signataires en fonction de leurs besoins et de leurs capacités, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. Des enquêtes régulières et retours d'expérience permettent de veiller à ce que le cadre reste en phase avec les réalités des signataires.

PHASE 1

Renforcer les fondations

2024-2027

PHASE 2

Favoriser l'action et les progrès

2027-2029

PHASE 3

Permettre l'intégration et la régionalisation

2029-2034

PHASE 1 Renforcer les fondations

De 2024 à 2027 (*bien avancé*)

Le Secrétariat joue le rôle de centre de référence, de coordinateur et de facilitateur, veillant à ce que les signataires disposent des conseils, des outils et du soutien direct nécessaires pour mener à bien leurs engagements.

- ☐ Accompagnement individuel des signataires et apprentissage entre pairs
- ☐ Définition de cibles et suivi volontaire des progrès
- ☐ Produits de connaissance, webinaires et ateliers Régionaux
- ☐ Renforcement des capacités des signataires et formation des formateurs
- ☐ Plaidoyer dans le cadre des processus de politique humanitaire, y compris la Réinitialisation humanitaire

RÉSULTATS

1. Le Secrétariat est établi en tant que coordinateur, organisateur et centre de référence.
2. Les signataires ont renforcé leurs connaissances et capacités de mise en œuvre des engagements de la Charte.
3. Les premiers modèles d'incorporation de l'aide à la Charte aux niveaux local, national et régional sont repérés.
4. La Charte est reconnue comme un cadre sectoriel essentiel pour l'action en faveur du climat et de l'environnement.

PHASE 2 Favoriser l'action et les progrès 2027 – 2029

Les fonctions essentielles sont maintenues (centre de référence, aide individuelle, coordination, plaidoyer à l'échelle mondiale), tandis que le Secrétariat renforce son rôle de facilitateur vers les expertises et capacités ancrées à niveau local, national et régional.

- ☐ Renforcement des capacités à grande échelle : expansion des accès linguistiques et outils de connaissances assistés par l'IA
- ☐ Formation des formateurs adaptée au contexte et implication des cadres supérieurs
- ☐ Étude préliminaire sur le financement direct et la mobilisation des ressources en faveur de l'action locale
- ☐ Exercice de cartographie de développement du modèle pour l'aide ancrée à niveau local et régional

RÉSULTATS

1. Progrès en ce qui concerne les cibles et les capacités des signataires.
2. Renforcement plus accessible et déployé à plus grande échelle des capacités.
3. Possibilités de financement local repérées et mises en avant.
4. Modèle d'aide ancrée aux niveaux local et régional défini et prêt pour la phase 3.
5. Maintien de l'action en faveur du climat et de l'environnement comme priorité de la politique humanitaire mondiale.

L'action en faveur du climat et de l'environnement est véritablement incorporée à la façon dont les organisations planifient, programment et interviennent. Des structures ancrées aux niveaux local et régional sont mises en place au sein des réseaux existants, avec des organisations phares qui favorisent l'apprentissage entre pairs et le renforcement des capacités. Le Secrétariat se concentre désormais sur des fonctions stratégiques mondiales.

NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL

- ☐ Fonctions d'aide du Secrétariat intégrées aux structures locales, nationales et régionales
- ☐ Renforcement des capacités dans les contextes locaux
- ☐ Ressources et aide dans les langues locales
- ☐ Action de plaidoyer aux niveaux régional et national

NIVEAU MONDIAL

- ☐ Coordination des capacités existantes
- ☐ Mise en avant des points de vue locaux lors des forums politiques mondiaux
- ☐ Rationalisation des mécanismes de responsabilité et des rapports
- ☐ Apprentissage et échanges entre pairs à l'échelle interrégionale

RÉSULTATS

1. Les organisations locales, nationales et régionales disposent des moyens et compétences nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre de la Charte, favoriser l'apprentissage entre pairs et mener des actions de plaidoyer.
2. La gouvernance mondiale garantit une coordination, un financement et une responsabilisation durables.
3. L'action en faveur du climat et de l'environnement est intégrée au secteur humanitaire et incorporé à la manière dont les organisations planifient, programment et interviennent.

→ Un modèle collectif

Le Secrétariat est un bien commun, fondé sur des investissements et des avantages partagés.

Soutiens

Contributions au budget de base et financements des résultats attendus du plan de travail par le biais de subventions pluriannuelles ou d'un soutien dédié au renforcement des capacités, aux produits de connaissance, au plaidoyer et à la coordination.

Signataires

Contributions en nature : détachements techniques, ateliers coorganisés, accès à la formation, traduction et conception. Pour la phase 3, des voies de financement dédiées ont été mises en place grâce à des collectes de fonds conjointes, les signataires jouant un rôle de promoteurs.

Partenaires

Les opportunités offertes par les consortiums permettent aux signataires et partenaires de s'appuyer sur le cadre de la Charte pour former des coalitions, harmoniser leurs programmes et optimiser la rentabilité.